

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Dimanche 5 juillet 2020]

Date de la convocation

1^{er} juillet 2020

Date d'affichage

6 juillet 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 33

Procurations : 0

Votants : 33

Patrice GAUSSERAND *Maire*, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, *Maires Adjoints*, Christian PERO, Anne DUBIER, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Monique GUILLE, Martine VIOLETTE, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Isabelle BEAUVAIS, Thierry BODDI, Corinne DARMANI, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Marie-Françoise BONELLO, Gabriel CARRAMUSA, Jean BATAILLOU, Agnès MERONI, Alice GAUTREAU, Dominique BOYER, Thomas DOMENECH *Conseillers*

Absents et représentés :

Absents :

N° 062/ 2020

Secrétaire de séance : Martine SOUQUET

OBJET DE DELIBERATION : Fixation du nombre des adjoints

Sous la présidence de Monsieur Patrice GAUSSERAND, élu Maire, le conseil municipal a été invité à procéder à l'élection des adjoints au maire.

Monsieur Patrice GAUSSERAND, Maire, rappelle qu'en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, « le conseil municipal détermine librement le nombre des adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ».

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-2,

Considérant que le nombre de conseillers formant le conseil municipal est de trente-trois,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal,

Monsieur le Maire propose aux conseillers d'approuver la création de neuf postes d'adjoints au maire, la commune de Gaillac comptant trente-trois élus.

VOTE : à l'unanimité des membres présents

Le CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de fixer à neuf le nombre des adjoints au maire,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Patrice GAUSSERAND

Fait à Gaillac le 5 juillet 2020



Accusé de réception en préfecture
081-218100998-20200706-062b-2020-DE
Date de télétransmission : 06/07/2020
Date de réception préfecture : 06/07/2020